

Le ministre a fait une légère concession en acceptant de demander si ce serait possible. J'espère qu'il pourra nous rendre la réponse sous peu, tout au moins avant le 30 avril prochain, date limite de présentation du nouveau règlement, de façon que nous puissions nous familiariser à nouveau avec la question.

Le sénateur Olson: Je suis d'accord là-dessus, et je vais transmettre les instances du sénateur Roblin.

Je voudrais cependant faire remarquer qu'on a procédé beaucoup plus ouvertement jusqu'à ce jour, puis qu'il est nécessaire d'informer le public au moins 60 jours à l'avance et que, de plus, cette procédure donne suite à toutes les recommandations du comité mixte des deux Chambres.

Le sénateur Roblin: Je ne suis pas au courant de ce comité mixte. Tout ce que je sais, c'est que tout le monde s'inquiète de cette question. J'admets que je ne suis qu'à la périphérie de la discussion, car je ne fais que mettre mes 30c. sur le courrier que j'envoie, comme tout le monde. Ceux qui s'inquiètent réellement ont réclaté une discussion publique plus ouverte, et je suis heureux d'apprendre que le ministre y pensera. J'espère qu'il pourra nous donner une réponse prochainement.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

LE POURCENTAGE DE LA PARTICIPATION DANS LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, si je puis passer à un autre sujet, je voudrais poser une question au sénateur Austin, en tant que ministre d'État chargé de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC). C'est lui qui s'occupe de la création de cet organisme, pour l'instant informe et amorphe, et il pourra peut-être nous dire aujourd'hui quelles seront les fonctions de la nouvelle société.

Je voudrais surtout savoir ce que l'organisme fera de la part de la Corporation de développement du Canada qui lui appartient, soit 49 p. 100 de la société, je pense. Quand le ministre répondra à cette question, il pourra en même temps nous faire connaître ses projets pour le nouvel organisme.

● (1420)

L'honorable Jack Austin (ministre d'État chargé du Développement social): Honorables sénateurs, en guise de réponse, je peux dire au sénateur Roblin que la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) a été créée à titre de société commerciale canadienne en mai ou juin 1982. Elle a été formée par la Corporation de développement du Canada, conformément à une entente conclue et annoncée le 27 mai 1982 et approuvée par les actionnaires de la Corporation de développement du Canada le 29 juin 1982.

L'entente disait essentiellement que la part du gouvernement dans la Corporation de développement du Canada serait détenue par l'entremise d'une société de gestion, en l'occur-

rence la CDIC, et qu'un jour, les Canadiens pourraient acheter les actions détenues par le gouvernement par l'entremise de la CDIC, c'est-à-dire quand les conditions du marché le permettraient et que le placement serait rentable.

Malheureusement, jusqu'ici, les conditions du marché n'ont pas été favorables et il n'est pas encore possible d'obtenir un rendement satisfaisant. Personne dans le secteur privé ne m'a encore proposé d'acheter une partie de nos actions dans la CDC, mais nous sommes toujours prêts à discuter de cette possibilité avec les Canadiens.

En ce qui a trait à la deuxième partie de la question du sénateur Roblin, je peux lui dire que l'objectif de la CDIC sera toujours le même, soit d'offrir aux investisseurs canadiens des biens de nature commerciale qui n'appartiennent pas au gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada veut que la CDIC constitue un noyau d'experts commerciaux et financiers au sein du gouvernement. Cet organisme continuera d'appartenir entièrement au gouvernement du Canada et s'efforcera de recruter certains des experts les plus compétents du secteur privé, afin que les biens qui appartiennent maintenant au gouvernement du Canada puissent être mis en valeur de façon à nous permettre d'offrir aux actionnaires canadiens du secteur privé de les acheter le plus tôt possible. Autrement dit, la CDIC est l'organisme dont le gouvernement du Canada compte se servir pour privatiser certains des biens commerciaux qui lui appartiennent maintenant et qu'il n'a pas besoin de détenir indéfiniment pour manifester la présence de l'État dans certains secteurs de l'économie.

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): C'est tout une explication.

Le sénateur Austin: Si le sénateur Flynn n'est pas trop impatient, je pourrais donner d'autres renseignements.

Le sénateur Flynn: Au contraire, cela m'intéresse de plus en plus.

Le sénateur Austin: A 3 h 30 cet après-midi, je publierai un communiqué et je voudrais maintenant en communiquer les détails aux honorables sénateurs.

L'honorable Lowell Murray: C'est tout un honneur.

Le sénateur Austin: Le gouvernement m'a confié, ainsi qu'à la CDIC, la responsabilité de Canadair, de de Havilland, du capital-actions détenu par le Gouvernement du Canada dans la société Massey-Ferguson, des parts d'Eldorado . . .

L'honorable Martial Asselin: Et Quebecair?

Le sénateur Austin: . . . et des parts de Teleglobe.

Le sénateur Asselin: Et Chrysler?

Le sénateur Austin: Ces sociétés pourront donc faire l'objet de discussions entre le gouvernement du Canada et les sociétés canadiennes de placement du secteur privé pour déterminer leur intérêt à participer au capital-actions de ces sociétés.